

MAIRIE DE LA COTE D'ARBROZ

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2012

Présents/MM. BAUD Jean-Paul/MUFFAT Sophie/ BAUD Marie-Thérèse / LE RAY Gérard/
BAUD Michel /DEHESTRU Marc/DUFOUR Michel/
Absents excusés : MM/ BAUD Emilie/
Absents : Mrs SAUVAGE Pascal/GEROUDET Vincent/

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**-PREND CONNAISSANCE DES RESULTATS FINANCIERS
PROVISOIRES DE 2011.**

-

**- DECIDE DE REGLER LES FRAIS ENGAGES PAR LE CONSEILLER
MUNICIPAL, MICHEL DUFOUR, POUR LE DOSSIER
D'ADRESSAGE COMMUNAL.**

**- EST INFORME DE LA SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL
RELATIVE AUX FONDS GENEVOIS.**

- EXAMINE LES DOSSIERS D'URBANISME EN COURS :

**C.U. INFO/VIRGINIE MALGRAND : ZAC DU VILLAGE
D'ARBROZ.**

**LE DOSSIER DE RECOURS DE LA STE LATURNE CONTRE LA
COMMUNE POUR LE P.C. DE MME LUCENAY EST CONFIE A
L'AVOCAT DE GROUPAMA – EN ATTENTE DE SON AVIS.**

**POUR LE DOSSIER DE RECOURS DE LA STE LATURNE
CONTRE LA COMMUNE POUR LE P.C. DE MELLE FORESTIER, LE
CONSEIL MUNICIPAL DESIGNE ME GONNET, AVOCAT DE
GROUPAMA, POUR DEFENDRE LA COMMUNE.**

**DANS LE DOSSIER DE L'AFU DE LA VILLIAZ, UNE OPERATION
DE REMEMBREMENT VA ETRE MISE EN PLACE SOUS LA
RESPONSABILITE DE MR CANEL, GEOMETRE.**

□ POUR LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE DE CHABLAIS HABITAT AU CHEF LIEU, LA COMMUNE DOIT CEDER L'ASSIETTE FONCIERE DU PERMIS DE CONSTRUIRE.

- PREND CONNAISSANCE DE L'AVANCEMENT DU DOSSIER DE LA DESSERTTE FORESTIERE DU MONT-CALY/ROC D'ENFER, ET PREVOIT UNE REUNION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR DEFINIR UN PROJET DE PLANNING PREVISIONNEL POUR LA REALISATION DES DESSERTES.**

- EXAMINE QUELQUES DOSSIERS DIVERS.**

Vu par Nous, Maire de la commune de LA COTE D'ARBROZ pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A La Côte d'Arbroz,
Le 27 Janvier 2012

Le Maire,
BAUD Jean-Paul